

CTPS Dracénie-Provence-Verdon
Association Loi 1901
Enregistrée à la Préfecture de Toulon W831011037

Pouvoir pour l'Assemblée Générale Ordinaire
du 18 juin 2026 à 19h30

Rappel important :

Aux termes des statuts (Article 10.1), l'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement lorsqu'un quorum de la moitié des adhérents est présent ou représenté. Les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

Nom/Prénom :

Adresse :

Je soussigné donne pouvoir à

(Merci de rayer la mention inutile)

- Madame / Monsieur
- Président de séance

pour participer aux débats et exprimer un vote en mon nom.

Date et signature de l'adhérent

Bon pour acceptation du pouvoir.

Signature du mandataire.